

## Procédures et dossiers MDPH (PPS)

Première demande (un dossier refusé doit faire l'objet d'une nouvelle demande)		Renouvellement			
		Renouvellement AVS		Renouvellement autre (changement d'orientation, fin de notification)	
Protocole	Pièces du dossier	Protocole	Pièces du dossier	Protocole	Pièces du dossier
<p>1. Demander bilan médical.</p> <p>2. Demander bilan psy EN.</p> <p>3. Equipe Educative réunie par le Directeur d'école.</p> <p>4. Envoyer Gevasco à l'Enseignant-Référent (<b>ERSEH</b>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Isabelle LETRUN : <a href="mailto:er16.0010818j@ac-lyon.fr">er16.0010818j@ac-lyon.fr</a></li> <li>Emmanuelle HERBOMEZ : <a href="mailto:erseh.valserhone@ac-lyon.fr">erseh.valserhone@ac-lyon.fr</a></li> </ul> <p><b>5. Dossier complet à envoyer à la MDPH avant fin février.</b></p>	<p>- Gevasco 1<sup>ère</sup> demande. <a href="#">formulaire_1redemande_interactif.pdf (cnsa.fr)</a></p> <p>- Bilan psy confidentiel sous pli cacheté (Psy-EN ou psy libéral).</p> <p>- CERFA médical confidentiel sous pli cacheté.</p> <p>- CERFA parents* (*penser à faire cocher la case « demande d'AEEH ») + justificatif de domicile + photocopie livret famille. <a href="#">Comment faire pour avoir un dossier MDPH ?   ain.fr</a></p> <p>- Tout bilan complémentaire si besoin (orthophonie, ergothérapeute, psychomotricien, CRTLA, CMP,...).</p> <p>- Toute production de l'enfant utile à l'évaluation de la situation (copie en cas de dyspraxie,...).</p>	<p>1. Observation en classe ou bilan par le Psy-EN.</p> <p>2. Envoyer le Gevasco réexamen à l'<b>ERSEH</b> sous forme numérique.</p> <p>3. ESS réunie par l'<b>ERSEH</b>.</p> <p>4. <b>Dossier complet à envoyer à la MDPH avant Noël.</b></p>	<p>- Gevasco réexamen. <a href="#">formulaire_reexamen_interactif.pdf (cnsa.fr)</a></p> <p>- Avis psy-EN confidentiel sous pli cacheté.</p> <p>- CERFA médical confidentiel sous pli cacheté.</p> <p>- CERFA <b>jaune complet</b> reçu par la famille. + justificatif de domicile. + photocopie livret famille.</p> <p>- Tout bilan complémentaire si besoin (orthophonie, ergothérapeute, psychomotricien, CRTLA, CMP,...).</p>	<p>1. Point avec le psychologue scolaire.</p> <p>2. Envoyer le Gevasco réexamen à l'<b>ERSEH</b> sous forme numérique.</p> <p>3. ESS réunie par l'<b>ERSEH</b>.</p> <p><b>4. Dossier complet à envoyer à la MDPH avant fin février.</b></p>	<p>- Gevasco réexamen.</p> <p>- Bilan psy confidentiel sous pli cacheté (Psy-EN ou psy libéral).</p> <p>- CERFA médical confidentiel sous pli cacheté.</p> <p>- CERFA parents + Justificatif de domicile + Photocopie livret de famille.</p> <p>- Tout bilan complémentaire si besoin (orthophonie, ergothérapeute, psychomotricien, CRTLA, CMP,...).</p> <p>- Toute production de l'enfant utile à l'évaluation de la situation (copie en cas de dyspraxie,...).</p>
<p><b>MDPH</b> 13 avenue de la Victoire CS 50415 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX</p>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le directeur peut proposer à la famille de collecter toutes les pièces du dossier pour l'envoyer à la MDPH, sauf si la famille est très investie.</li> <li><u>Les notifications MDPH sont envoyées aux familles.</u> S'il manque un élément du dossier familial, un courrier est adressé à la famille <u>uniquement</u>. S'il manque un bilan psychologique ou un Gevasco, un courrier est adressé à la famille, à l'école et à l'enseignant référent.</li> <li>Pour aider à la mise en place d'un PPS, un document d'aide vous est proposé sur le site de l'ASH : <ul style="list-style-type: none"> <li>A l'école maternelle : <a href="http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/14/1/ensel034_annexe1_616141.pdf">http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/14/1/ensel034_annexe1_616141.pdf</a>.</li> <li>A l'école élémentaire : <a href="http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/14/3/ensel034_annexe2_616143.pdf">http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/14/3/ensel034_annexe2_616143.pdf</a>.</li> </ul> </li> </ul>					